



## PROGRAMME DE SUBVENTION REBOISEMENT URBAIN

En remplacement de la journée de l'environnement, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mis sur pied un programme de subvention dans le but d'aider les citoyens et citoyenne à reboiser leur terrain dans le but de réduire l'impact des îlots de chaleur.

Les arbres et terrains admissibles à la subvention doivent avoir les caractéristiques suivantes:

### Terrains

- Être un terrain bâti à vocation résidentielle
- Posséder déjà un arbre sur son terrain

### Arbre

- Être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre à la plantation
- Atteindre au moins 7 mètres à maturité
- Posséder une rusticité adaptée au climat de type 4B ou inférieur

### ■ ***Durée du projet***

Du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours ou jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles au programme.

### ■ ***Subvention maximale***

La subvention maximale est de 25 \$ pour l'achat d'un arbre répondant aux caractéristiques mentionnées ci-haut.

La subvention est limitée à 1 arbre par terrain.

### ■ ***Réserver votre place***

Le programme de subvention possède une limite de fonds équivalente à celle normalement mise de l'avant dans le cadre de la journée de l'environnement. Les personnes intéressées sont invitées à réserver leur place en s'inscrivant au programme avant de se procurer leur arbre.

### ■ ***Preuve de l'achat du nouvel arbre***

Le demandeur doit fournir une preuve écrite de l'achat de l'arbre telle une facture. Cette preuve doit être envoyée avec le formulaire de demande de subvention.

## **COMMENT FAIRE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

### **Étape 1**      **Réserver votre inscription dans le programme**

Le programme de subvention possède une limite de fonds équivalente à celle normalement mise de l'avant dans le cadre de la journée de l'environnement. Les personnes intéressées sont invitées à réserver leur place en s'inscrivant au programme avant de se procurer leur arbre.

Pour ce faire, contacter la réception de l'hôtel de ville au 450-759-7741, poste 0

### **Étape 2**      **Achat de l'arbre et sa plantation**

Vous pouvez vous procurer un arbre dans les pépinières ou autres services spécialisés.

Vous devez planter l'arbre sur votre terrain avant d'être admissible à la subvention.

### **Étape 3**      **Remplir le formulaire et fournir les pièces justificatives obligatoires**

Remplir le formulaire de demande de subvention et joindre obligatoirement les pièces justificatives, soient :

- La facture (originale ou copie) de l'achat de l'arbre
- Une fiche technique de l'arbre fournie par le pépiniériste
- Le formulaire de demande de subvention de la Ville complété.
- Une photo de l'arbre désormais planté sur votre terrain

### **Étape 4**      **Visite et recommandation du représentant municipal**

Le représentant municipal validera la plantation de l'arbre. De plus, il fera le suivi auprès de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour procéder au versement de la subvention.

Si vous avez complété la section C du formulaire en précisant que vous désirez prendre un rendez-vous avec le représentant municipal, vous devez communiquer avec le service de l'urbanisme au 450 759-7741, poste 238.

### **Étape 5**      **Paiement**

La Ville émettra un chèque d'un montant de 25 \$ dans les 60 jours suivants l'acceptation de votre demande. Toute demande incomplète entraînera un retard dans le traitement de celle-ci.

# Formulaire de demande de subvention Reboisement urbain

## SECTION A : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

## SECTION B : CARACTÉRISTIQUES DE L'ARBRE

TYPE :  Feuillu  Conifère

Nom de la variété :

Hauteur de l'arbre à l'achat :

Hauteur de l'arbre à maturité:

Rusticité:

*\* Vous devez présenter une preuve d'achat (facture)*

## SECTION C : INSPECTION

J'autorise la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à inspecter mon terrain pour valider l'installation de mon arbre.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## SECTION D : CERTIFICAT D'AUTORISATION DE LA VILLE (section à remplir par la Ville)

Signature du représentant municipal: \_\_\_\_\_

## SECTION E : SIGNATURE DU DEMANDANT

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'admissibilité du présent programme. Je certifie que mes installations répondent aux attentes du programme.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## SECTION F : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

Signature du responsable: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

(Ville de Notre-Dame-des-Prairies)

*En remplissant cette fiche, vous consentez à ce que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et les membres de son équipe, obtiennent, utilisent et communiquent, pour les fins de votre demande uniquement, toutes les informations et les documents nécessaires qui vous concernent ou qui sont en lien avec votre dossier, incluant vos renseignements personnels. Les informations demandées sont obligatoires pour votre demande. Sans la transmission de ces informations, votre demande ne pourra être traitée. Veuillez noter que vous pouvez à tout moment retirer votre consentement et/ou faire une demande pour rectifier vos renseignements personnels.*